

Vers un second plan d'action du SATD 2023 - 2026

CONTEXTE

Cette politique publique revêt une importance d'autant plus grande que l'actualité souligne avec une nouvelle acuité les défis immenses autour de l'alimentation et de l'agriculture. En effet, les événements climatiques extrêmes, les tensions liées aux conflits armés et l'augmentation des coûts des matières premières fragilisent les chaînes d'approvisionnement internationales ainsi que le modèle agricole et alimentaire en place.

L'action publique peut contribuer à proposer des solutions adaptées à la complexité de ces enjeux.

C'est ainsi que le SATD vise à :

- Rendre accessible économiquement et culturellement une alimentation durable, saine et de qualité
- Développer une production locale en circuit court, rémunératrice, créatrice d'emploi local, et respectueuse de l'Homme et de son Environnement.
- Adapter nos habitudes faces aux conséquences du changement climatique (biodiversité, protection des ressources, gestion des déchets...) en lien avec le Plan Climat
- Contribuer à l'attractivité du territoire

Répondre aux enjeux sociétaux locaux suppose :

- D'animer, de valoriser et de mettre en mouvement les acteurs du territoire
Ils expriment un besoin d'information voire d'accompagnement en ingénierie (notamment financière) et concernant les obligations réglementaires, et souhaitent échanger entre pairs sur leurs projets.
- D'accompagner les projets, financièrement et en ingénierie
- D'être maître d'ouvrage ou copilote d'outils opérationnels et / ou avec une forte ambition de mutualisation et de structuration

Il est donc proposé de concentrer les actions du SATD sur trois axes :

- **Structurer les filières en circuits courts de la production à la consommation (RHD...)**

Les communes expriment une forte demande de mise en réseau et de mutualisation sur le sujet de la restauration collective notamment. Les attentes chez les producteurs sont également fortes sur la création de débouchés économiques et d'infrastructures indispensables à la constitution de filières de circuits courts.

- **Sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation**

Les besoins sanitaires et sociaux étant importants sur le territoire, et les publics fragiles étant les premières victimes de l'inflation des prix des denrées alimentaires, il est proposé de poursuivre les politiques de lutte contre la précarité alimentaire, de sensibilisation à une alimentation durable. Il est proposé de poursuivre et de massifier les actions comme « Paniers » et le « Défi Alimentation Durable ».

- **Développer les productions durables et protéger la ressource en eau.**

L'évolution des pratiques agricoles et la transformation des modes de production (notamment par une action sur le foncier) sont indispensables pour s'adapter au réchauffement climatique et permettre la préservation de la ressource en eau, de la qualité des sols et de la biodiversité.

Sont visées ici des actions massifiées et pérennes avec une forte valeur ajoutée, aux résultats mesurables et opérationnels.

RESUME DU SECOND PLAN D'ACTION (fiches détaillées en annexe)

Il en résulte un nouveau plan d'actions approuvé le 11 mai 2023 en Conseil communautaire, selon 3 axes :

- Structurer les filières en circuits courts, de la production à la consommation (RHD...)
- Sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation
- Développer les productions durables et protéger la ressource en eau

Ce plan comprend 28 actions portées parla CALL, et 23 par ses 9 partenaires experts :

- « AproBio » sur l'accompagnement de la restauration collective
- « Bio en Hauts de France" sur l'accompagnement des projets agricoles durables
- « Les Sens du Goût » sur la sensibilisation du grand public et notamment les parents de jeunes enfants
- La Chambre d'agriculture sur la mobilisation du monde agricole
- « Initiative Paysanne » sur la préservation du tissu agricole local
- « Terre de Liens » sur la gestion foncière
- « Les Anges Gardins » pour « l'Ecopôle Alimentaire de Gohelle »
- « Solaal » pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire
- « Vrac Hauts de France" pour développer des groupements d'achats solidaires.

Une description succincte des actions en lien avec les communes est annexée au présent courrier. Une réunion publique vous sera proposée dans quelques mois afin de pouvoir détailler ces actions et leur organisation.

1. Sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation

Sensibiliser le grand public

➤ Le Défi Alimentation Durable de AproBio

Accompagnement de 100 familles du territoire (dont 50% au moins en situation de précarité) pendant 6 mois au travers de nombreux challenges et ateliers pour faire évoluer leurs habitudes alimentaires vers la durabilité. Dans un second temps, formation des structures du territoire volontaires pour réaliser des « défis alimentation » à une autre échelle.

➤ Classe de Goût Durable par les Sens du Goût

Suivi de plusieurs classes dans différentes écoles du territoire pour sensibiliser les scolaires à l'alimentation durable et former les enseignants à de telles animations.

➤ Création d'une exposition digitale et physique pour sensibiliser à l'alimentation durable par la CALL

Concevoir une exposition digitale et physique pour sensibiliser le Grand Public à l'alimentation durable. Cette exposition sera mise à disposition des communes et des acteurs du territoire.

Lutter contre la précarité alimentaire

➤ Implantation et développement d'une antenne VRAC Bassin minier sur la CALL

Création de groupements d'achats au cœur des « Quartiers Politique de la Ville » pour rendre accessible aux publics précaires des produits de qualité.

➤ Le HUB Bien Manger Bassin Minier par les Anges Gardins

Coanimation avec la CALL d'un collectif (habitants, CCAS, producteurs...) pour mettre en place les moyens nécessaires au renforcement de l'accessibilité des produits frais et d'une meilleure couverture territoriale, notamment pour les publics précaires.

➤ Les « places à vivre » par les Anges Gardins

Implantation de places à vivre hors les murs » sous forme de bâti léger au plus proche des habitants des QPV, pour rendre accessible les produits bio et locaux, et diffuser les pratiques alimentaires

durables via des ateliers cuisine, potager...

➤ Le dispositif PANIERS par Bio HDF

Coordination du dispositif PANIERS avec les communes et les acteurs de l'action sociale (CCAS...). Ce dispositif permet aux familles en situation de précarité (QF indicatif à 1200€ maximum) de disposer d'un panier de fruits et légumes bio et locaux à prix réduit toutes les 2 semaines, tout en intégrant un programme de formation / sensibilisation à l'alimentation durable.

➤ Implantation et développement de SOLAAL

SOLAAL facilite l'accès aux produits frais à des associations d'aide alimentaire habilitées, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire des productions agricoles.

2. Développer les productions durables et protéger la ressource en eau

Développer les productions durables et Bio

- Création d'un paiement pour service environnementaux par le service de la gestion durable du cycle de l'eau de la CALL

Inciter financièrement les producteurs du territoire à améliorer leurs pratiques à proximité des champs captant.

- Semaine découverte des métiers de la BIO par Bio HDF

Semaine de sensibilisation des citoyens aux métiers en lien avec la production biologique, métier actuellement en tension.

- Lever les freins au passage en bio suite à l'enquête Sensibio par Bio HDF

En lien avec la Direction du cycle de l'eau, une étude Sensibio est actuellement en cours auprès d'une vingtaine de producteurs conventionnels exploitant sur du foncier avec un enjeu sur la protection de l'eau. Cette étude permettra de profiler les agriculteurs en identifiant les freins au passage en AB. Il est donc proposé d'agir pour lever les freins en fonction des résultats de l'enquête.

- La biodiversité, un allié de l'agriculteur par le service développement durable de la CALL

« Tour de plaine » pour sensibiliser les producteurs du territoire à la nécessité de protéger la biodiversité et aux bienfaits de la biodiversité sur leurs cultures

Préservation du foncier agricole

- Définition d'une stratégie foncière opérationnelle avec la SAFER par la CALL

Mise en place d'une convention opérationnelle avec la SAFER dans l'optique de protéger la ressource et de protéger les productions bio. Il est proposé que Terre de Liens accompagne ce projet.

- Accompagnement des communes sur leurs stratégies foncières agricoles par Terre de Liens

Accompagnement des communes rencontrant des problématiques foncières, ou souhaitant utiliser ce levier pour développer des productions durables sur leur territoire.

Déploiement de fermes urbaines

- L'Archipel Nourricier par les Anges Gardins

Mise en culture / en production du foncier en « dent creuse » mis à disposition par des bailleurs, des communes... pour renforcer la sécurité alimentaire tout en déployant des actions de sensibilisation (chantier participatif...). Les Anges Gardins se proposent de poursuivre le déploiement en passant de 10 à 18 sites de production.

- Quartier Fertile par le service renouvellement urbain de la CALL

Projet d'agriculture urbaine ajoutant trois points d'ancrage à l'archipel nourricier, qui se veut pôle de référence de production fruitière dans le nord de la France. Il permet également l'appropriation et le transfert de compétences en agronomie des sites et sols sensibles. En créant trois « places à » qui sont des relais pour de nouveaux services aux résidents, il permet l'accessibilité à l'alimentation durable pour tous.

- Création d'une ferme urbaine sur du foncier maîtrisé par la CALL

Un solde de foncier CALL en gestion transitoire via la SAFER permettrait à moyen terme à la CALL de créer une ferme urbaine. Avec le service foncier, une parcelle d'environ 30 ha a été identifiée sur Harnes. Il est proposé que Terre de Liens accompagne ce projet.

- Accompagnement à la création d'une ferme urbaine – SOLBIO par Terre de Liens

Sur un foncier maîtrisé par la commune, accompagnement complet pour la création d'une ferme urbaine (cf. projet de Loison- sous- Lens) : diagnostic technique, recherche d'un producteur en lien avec les volontés communales, initiation de l'activité agricole...

- Fond communal pour développer des projets de fermes urbaines durables (Bio et en Circuit Court) par la CALL

Réserver 50k€ par an pour financer des projets communaux de création de fermes urbaines durables (bio et en circuit court)

3. Structurer les filières en circuits courts de la production à la consommation (RHD...)

Le système agricole

➤ Poursuivre le marché de producteurs et d'artisans « le Panier local » par la CALL
Déployer le marché au travers des communes volontaires. La chambre d'agriculture se propose d'accompagner la mobilisation des producteurs locaux.

➤ Le Marché d'Intérêt Local (MIL) des Anges Gardins
Mise en œuvre de solutions logistiques concrètes pour relocaliser localement les flux de marchandises.

➤ Structuration d'un collectif de paysans autour d'un outil de Transformation / abattage mobile / mutualisation par Bio en Hauts de France
Accompagnement à l'émergence d'un collectif de paysans autour d'un projet de mutualisation d'outils agricoles visant à développer la vente directe.

➤ Formation action « adéquation production légumière et RHD » par Bio HDF
Former les producteurs de légumes et fruits bio à adapter leur production aux opportunités offertes par la RHD.

➤ Accompagnement de la structuration des fournisseurs de la RHD et mise en relation avec la demande par la chambre d'agriculture
Créer des espaces de discussions et de rencontres (Forum SATD, visite de cuisines...) pour favoriser l'interconnaissance des producteurs et des acheteurs locaux et inciter les agriculteurs à saisir cette opportunité de débouchés.

➤ Création d'une légumerie à impact social par Sodexo
Création d'une légumerie Sodexo "La Passerelle" avec un nouveau modèle économique à impact social positif, dans les quartiers prioritaires de la ville

La restauration collective

➤ Accompagnement pour rendre durable la restauration collective par Aprobio
Programme de formation en lien avec l'alimentation durable et la réglementation EGALIM pour les personnels en contact avec les scolaires. Le but est d'outiller et de monter en compétence. En outre, AProBio propose des accompagnements individuels pour l'écriture des marchés publics.

➤ Vers une restauration scolaire Savorable* sur la CALL (*SAine, saVOUREuse, Accessible et duraBLE) par les Sens du Goût
Programme de formation à destination des agents de la restauration collective et des animateurs périscolaires afin de partager une culture commune de l'alimentation durable de diffuser un propos concerté et de faire accepter le changement aux convives.

➤ Créer un réseau pour lutter contre le gaspillage alimentaire -REGAL

4. Animer, valoriser et de mettre en mouvement les acteurs du territoire

Renforcer l'animation du SATD

- Obtenir la labellisation Plan Alimentation Territorial de niveau 2 auprès de la DRAAF
- Créer une charte d'engagement pour fédérer les acteurs du territoire
- Créer un label SATD pour communiquer sur les projets Alimentation durable du territoire
- Poursuivre le forum Bisannuel de l'alimentation durable pour renforcer l'interconnaissance des acteurs et mettre en valeur des initiatives locales.
- Poursuivre la conférence Bisannuelle de l'alimentation durable pour communiquer auprès du grand public et des acteurs du territoire
- Créer un Appel à Manifestation d'intérêt Alimentation Durable

Réserver 50k€ par an pour financer des projets d'acteurs privés du territoire en lien avec l'Alimentation Durable.

- Accompagnement des projets Alimentation Durable par la CALL

Accompagnement par les services de la CALL des projets du territoire visant à développer l'alimentation durable.

Favoriser l'interconnaissance et créer des dynamiques de projets

- Entre les acteurs économiques et associatifs : le Ready de Territoire
- Entre les citoyens : le conseil citoyen de l'alimentation durable
- Entre les communes : l'Atelier des communes

Renforcer et structurer la communication

- Par une mise en récit des résultats du premier plan et du déploiement du second
- Par la création et diffusion d'une Newsletter du SATD et autres nouveaux outils de communication

Valoriser les acteurs engagés du territoire

- Création d'une carte locale interactive et participative des acteurs de l'alimentation durable
- Obtenir le label « Territoire Bio Engagé » par AproBio

Accompagnement et valorisation des communes engagées dans le bio au niveau de leur restauration collective et / ou de leurs surfaces agricoles via l'obtention de ce label reconnu nationalement.

- Obtenir le label « Ici Je Mange Local » par la chambre d'agriculture

La chambre d'agriculture propose d'accompagner et de valoriser les communes engagées dans la relocalisation de leurs approvisionnements au niveau de leur restauration collective via l'obtention de ce label. Ce label a été coporté par la région Hauts de France et la chambre.

Déployer les projets structurants

L'étude de marché sur les besoins du système alimentaire de la CALL visant à confirmer les projets structurants du SATD est en cours. Cette dernière confirmera les possibilités de poursuivre les projets dans les différents axes cités ci-dessus.

- La création d'un lieu totem de l'alimentation durable : un tiers lieu nourricier
- Le projet d'émergence d'une filière agricole durable
- Un projet de mutualisation en restauration collective

Un besoin de mutualisation semble se confirmer au niveau de la production des repas, des approvisionnements et des services connexes (lutte contre le gaspillage alimentaire...).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Bruno TRONI



B110523_D19

DEVELOPPEMENT DURABLE

Second plan d'action du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD)

Par délibération du 25 avril 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin approuvait le premier programme d'actions du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD). Le SATD est depuis un cadre stratégique et opérationnel répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé et facilitant les projets privés et publics. L'alimentation devient ainsi un axe intégrateur et structurant des politiques sectorielles sur notre territoire.

Les 86 actions du premier plan, coconstruit et coanimé avec 7 partenaires contractuels (les Sens du Goût, les Anges Gardins, Aprobio, la Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts-de-France, Initiative Paysanne et Terre de Liens) , visaient à :

- Développer la dynamique territoriale autour de l'alimentation durable,
- Maintenir le tissu d'exploitation agricole,
- Développer une alimentation bio et locale,
- Faire évoluer les comportements alimentaires de tous les publics, notamment précaires.

Une démarche externalisée d'évaluation « in itinere » souligne :

- Une réelle dynamique territoriale novatrice, fédératrice, incitatrice et accompagnatrice des projets du territoire,
- Une forte mobilisation des acteurs et notamment des communes,
- Un effet levier important au niveau financier,
- De nombreux impacts participant à la transition de notre territoire (création de ferme urbaine communale, évolution des surfaces bios, implication de nombreux acteurs et citoyens ...).

L'évaluation avance des axes d'amélioration (communication, mobilisation de certains acteurs notamment économiques...) et met en avant 2 sujets phares :

- La mobilisation du foncier, aux fins de transition vers le bio ou les circuits courts,
- Les actions de sensibilisation / formation des gestionnaires de restauration hors domicile, aux fins d'amélioration des conditions d'approvisionnement et de la qualité.

Le SATD a obtenu plusieurs distinctions, et subventions :

- Lauréat national TEPCV 2017,
- Lauréat du Plan Bio 2018 (Agence de l'Eau),
- Lauréat national du Programme National pour l'Alimentation (PNA) 2019,
- Obtention du label PAT de niveau 1 en 2020,
- Lauréat de l'appel à projet France Relance « Mesure 13 ».

Cette politique publique revêt une importance d'autant plus grande au regard des nouveaux défis autour de l'alimentation et de l'agriculture. En effet, les événements climatiques extrêmes, les tensions liées aux conflits armés et l'augmentation des coûts des matières premières fragilisent les chaînes d'approvisionnement internationales, ainsi que le modèle agricole et alimentaire en place.

Le SATD propose des solutions adaptées à la complexité de ces enjeux en visant à :

- Rendre accessible économiquement et culturellement une alimentation durable, saine et de qualité,
- Développer une production locale en circuit court, rémunératrice, créatrice d'emploi local, et respectueuse de l'Homme et de son Environnement,
- Adapter nos habitudes faces aux conséquences du changement climatique (biodiversité, protection des ressources, gestion des déchets...),
- Contribuer à l'attractivité du territoire.

A l'échelle locale cela suppose :

- D'animer, de valoriser et de mettre en mouvement les acteurs du territoire,
- D'accompagner les projets, financièrement et en ingénierie,
- D'être maître d'ouvrage ou copilote d'outils opérationnels et / ou avec une forte ambition de mutualisation et de structuration,
- De renforcer les projets partenariaux et structurants, et favoriser une gouvernance partagée sur les questions agricoles et alimentaires.

Un nouveau cadre stratégique est donc proposé, via le second plan d'actions du SATD approuvé en COPIL le 17 Janvier 2023, reposant sur 3 axes :

- Structurer les filières en circuits courts de la production à la consommation (RHD...),
- Sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation,
- Développer les productions durables et protéger la ressource en eau.

D'une durée de 4 ans, ses 51 actions ont toutes été coconstruites avec ses partenaires experts.

Son budget prévisionnel est de 2 246 054 € avec pour priorité la diversification des sources de subventions, et la stabilité de la participation de la CALL depuis 2019. Ainsi, son taux de cofinancement, actuellement de 48%, devrait atteindre 62 % au courant de l'année 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, sous réserve des crédits annuels disponibles, le second programme d'actions du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) sur 4 ans à compter de 2023 (joint à la présente délibération).

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer tous documents afférents à la mise en oeuvre du SATD, inclus les partenariats techniques et financiers.

Précise que les crédits nécessaires à l'année 2023, d'un montant de 214 000 €, sont prévus au Budget Primitif en Investissement (études des projets structurants, subventions) et en Fonctionnement (actions de promotion, études, subventions) sous les imputations : Budget Principal/Investissement/Lignes de crédit 11448, 10115 et 11769 et Budget Principal/Fonctionnement/Lignes de crédit 9979, 9980 et 11770.

Précise que les crédits nécessaires aux années 2024, 2025 et 2026, seront proposés aux Budgets Primitifs des exercices correspondants, en Investissement (études des projets structurants, subventions) et en Fonctionnement (actions de promotion, études, subventions) sous les mêmes imputations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **26 délégués étaient présents et 9 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 26

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 9

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Tony MOULIN à Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Bruno TRONI



B110523_D18

DEVELOPPEMENT DURABLE

Conventions pluriannuelles d'objectifs pour le déploiement du second plan d'action du SATD

Par délibération du 25 avril 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin approuvait le premier programme d'actions du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD). Le SATD est depuis un cadre stratégique et opérationnel répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé et facilitant les projets privés et publics. L'alimentation devient ainsi un axe intégrateur et structurant des politiques sectorielles sur notre territoire.

A l'instar du premier plan d'actions, le second programme a été coconstruit avec l'ensemble des partenaires experts dans leur domaine :

* Les 7 partenaires historiques :

- **AproBio** sur l'accompagnement de la restauration collective,
- **Bio en Hauts-de-France** sur l'ingénierie en accompagnement des projets agricoles durables,
- **Les Sens du Goût** sur la sensibilisation du grand public et notamment auprès des parents de jeunes enfants,
- **La Chambre d'Agriculture** sur la mobilisation du monde agricole,
- **Initiative Paysanne** sur la préservation du tissu agricole local,
- **Terre de Liens** sur la gestion foncière,
- **Les Anges Gardiens** pour le développement de l'Ecopôle Alimentaire de Gohelle et de son Archipel Nourricier.

* 2 nouveaux partenaires :

- **Solaal** pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire
- **Vrac Hauts-de-France** pour développer des groupements d'achats solidaires de lutte contre la précarité alimentaire.

Leurs programmes s'inscrivant dans les objectifs du second plan d'action du SATD, il est proposé de soutenir leur activité via des conventions d'objectifs pluriannuelles couvrant les années 2023 à 2026.

Cette participation représente un montant total de 680 000 € sur 4 ans, dont les crédits sont votés sur l'exercice 2023 et seront conditionnés, pour les exercices suivants, au vote de chaque Budget annuel.

Le détail de ces subventions est annexé à la présente délibération, ainsi que les projets de conventions.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les partenaires susmentionnés, et telles qu'annexées à la présente délibération.

Décide, sous réserve des crédits annuels disponibles, d'apporter son soutien financier aux structures partenaires à hauteur de 680 000 € sur 4 ans (2023 à 2026) selon la répartition sus-relatée.

Précise que pour l'exercice 2023 les crédits nécessaires, d'un montant total de 170 000 €, sont prévus au Budget sur l'imputation : Budget Général/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 10002 et 11846.

Et que les crédits nécessaires aux années 2024, 2025 et 2026, proposés au vote des budgets annuels correspondants, sur la même imputation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.